

Remplissez cette feuille de calcul si vous voulez demander un montant partiel pour l'un des crédits suivants dans le formulaire TD1NB, *Déclaration des crédits d'impôt personnels du Nouveau-Brunswick pour 2012*.

Ne donnez pas votre feuille de calcul remplie à votre employeur ou payeur. Gardez-dans vos dossiers.

Sur cette feuille de calcul, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

Ligne 2 du formulaire TD1NB – Montant en raison de l'âge

Si vous prévoyez que votre revenu net de toutes provenances se situera entre 33 455 \$ et 63 415 \$ et que vous serez âgé de 65 ans ou plus le 31 décembre 2012, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant maximum			4 494 00	1
Votre revenu net estimatif pour l'année		2		
Montant de base	– 33 455	00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Taux applicable	× 15 %			5
Ligne 4 multipliée par ligne 5.	=		▶ –	6
Ligne 1 moins ligne 6				7
Inscrivez ce montant à la ligne 2 du formulaire TD1NB.				

Ligne 6 du formulaire TD1NB – Montant pour époux ou conjoint de fait

Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de votre époux ou conjoint de fait (gagné avant et pendant le mariage ou l'union de fait) se situera entre 782 \$ et 8 597 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base			8 597 00	1
Revenu net estimatif de votre époux ou conjoint de fait pour l'année		–		2
Ligne 1 moins ligne 2				3
Inscrivez ce montant à la ligne 6 du formulaire TD1NB.				

Ligne 7 du formulaire TD1NB – Montant pour une personne à charge admissible

Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de la personne à votre charge se situera entre 782 \$ et 8 597 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base			8 597 00	1
Revenu net estimatif de la personne à votre charge pour l'année		–		2
Ligne 1 moins ligne 2				3
Inscrivez ce montant à la ligne 7 du formulaire TD1NB.				

Ligne 8 du formulaire TD1NB – Montant pour aidants naturels

Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de la personne à votre charge se situera entre 14 844 \$ et 19 190 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base			19 190 00	1
Revenu net estimatif de la personne à votre charge pour l'année		–		2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 4 346 \$)				3
Inscrivez le montant demandé pour cette personne à charge de la ligne 7 du formulaire TD1NB.				4
Ligne 3 moins ligne 4				5
Inscrivez ce montant à la ligne 8 du formulaire TD1NB.				

Ligne 9 du formulaire TD1NB – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience

Vous ne pouvez pas demander ce montant pour une personne à charge pour qui vous avez demandé le montant pour aidants naturels à la ligne 8 du formulaire TD1NB. Si vous prévoyez que, pour l'année, le revenu net de la personne à votre charge se situera entre 6 167 \$ et 10 514 \$, faites le calcul suivant pour déterminer le montant partiel auquel vous avez droit :

Montant de base			10 514 00	1
Revenu net estimatif de la personne à votre charge pour l'année		–		2
Ligne 1 moins ligne 2 (maximum 4 347 \$)				3
Inscrivez le montant demandé pour la personne à charge de la ligne 7 du formulaire TD1NB.				4
Ligne 3 moins ligne 4				5
Inscrivez ce montant à la ligne 9 du formulaire TD1NB.				